

Bonjour à Toutes et Tous,

L'été arrive, et déjà la fête nationale se rapproche. Cette année le feu d'artifice aura lieu le samedi 16 juillet et la retraite aux flambeaux partira de la mairie avec plusieurs surprises pour nous accompagner jusqu'au stade, où vous attendront une buvette et de la musique. Une chanteuse sera également présente.

Le pylône Orange : Enfin, les travaux de construction et d'aménagement sont terminés depuis plusieurs semaines. Il ne reste plus qu'une seule chose à faire, la « Mise en service ». C'est là que les choses se compliquent, cette opération doit être effectuée par Orange et son sous-traitant, ce dernier n'a toujours pas reçu la date de mise en service par Orange, malgré nos nombreuses relances.

Concernant l'aménagement du bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales des Marettes, l'étude obligatoire « Dossier Loi sur l'eau » se termine et le marché concernant les travaux sera lancé cet été. Les travaux, quant à eux, devraient débuter fin 2022 ou début 2023. Le débordement des eaux pluviales des Marettes, devrait donc être résolu suite à ces aménagements.

Concernant notre projet de construction de cantine et périscolaire, les services de l'état nous demandent le permis de construire définitif avant de valider les aides et subventions qui nous permettront de réaliser ce projet. La commune a déjà fait un effort financier important afin de réaliser les études, le concours d'architecte, les permis de démolir et de construire. Les nouveaux élus seront donc contactés pour nous appuyer dans notre démarche.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 16 juillet à 21h30 pour la fête nationale.

Eddie Vandenabeele, votre Maire

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Cette année, nous avons commémoré le 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, avec une émotion et une résonance toutes particulières.

fête estivale le samedi 16 juillet



RETRAITE AUX FLAMBEAUX

EN MUSIQUE.

ACCOMPAGNÉE D'UNE ANIMATION

- 21h30 : Rendez-vous devant la mairie pour la distribution des lampions
- 22h00 : Départ du cortège

FEU D'ARTIFICE
TIRÉ SUR LE STADE DES MARETTES

MUSIQUE & BUVETTE
ORGANISÉS PAR
LE SPORTING CLUB DES MARETTES

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

Etaient présent.es : Eddie VANDENABEELE, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Patrice CHILLIARD, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI.

Absentes : BOUGER Sophie, VANDENABEELLE Ingrid

Absent.es excusé.es : S.GRENOUILLON, pouvoir donné à L.MERMET, D. BALLERY, pouvoir donné à E.VANDENABEELE, J.BOSSEAUX, pouvoir donné à E.PONDELEK, T. BRZUSTOWICZ, pouvoir donné à J.BENESY.

Secrétaire de séance : Raymond CATHELAIN

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, sous la Présidence de Eddie VANDENABEELE, Maire :

- APPROUVE, par 10 voix Pour et 1 Abstention, la proposition de décision modificative au budget 2022 telle que définie dans ci-dessous :

Chapitre 021 Compte 2131	Construction bâtiment public	- 50.000 €
Chapitre 020 Compte 2031	Frais d'études	+ 50.000 €

- Suite au dossier déposé par Monsieur VAN-WALLEGHEM concernant son projet d'installation de panneaux solaires, la société ENEDIS s'est rendue compte que le transformateur n'est plus aux normes, ils ont donc fourni un devis pour la destruction et re-construction du transformateur aux normes.

Le CM DÉCIDE de participer à un montant partiel pour ces travaux et PRÉCISE que la démolition du poste existant sera prise en charge, soit la somme de 1870.27€

La reconstruction d'un transformateur plus discret sera prise en charge par Enedis et M. VAN-WALLEGHEM. Ces panneaux solaires permettront de produire l'équivalent de la consommation d'une vingtaine de maisons.

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Sablons et la Commune de VALDAMPierre concernant

les travaux d'entretien de voirie et d'y adhérer.

APPROUVE la convention de groupement de commande annexée à la présente délibération concernant les travaux d'entretien de voirie et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses réelles de chaque section selon l'instruction comptable et budgétaire M57.
- Suite au dossier déposé par Monsieur PIN Didier concernant son projet de réfection et d'aménagement devant son portail sur domaine public. Considérant le handicap de son fils et le terrain en pente, le Conseil municipal DÉCIDE, pour caractère exceptionnel, de prendre en charge la pose de bordures pour la somme de 1500€.

- AUTORISE l'achat de terrains pour l'infiltration des eaux pluviales au prix de 2€ du m².

Monsieur le Maire informe qu'étant rédacteur de l'acte, il ne peut pas signer en tant qu'acquéreur les terrains au nom de la commune.

AUTORISE Monsieur BENESY Jérôme, 2ème adjoint à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

- ADOPTE la publicité des actes de la commune par affichage, plutôt que par voie électronique.
- DÉCIDE de verser une subvention de 700,00€ à l'association des anciens combattants.
- FIXE comme suit les contributions communales pour l'année 2022.

Taxe Foncière	Bâti	52.70 %
Taxe Foncière	Non bâti	42.24 %

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

SUBVENTION HAIES

Dans le but de favoriser la biodiversité locale, la Communauté de Communes des Sablons met à votre disposition une aide valable sans condition de ressources. Cette opération a pour but de remplacer les haies de thuyas, de laurier et de cyprès par des haies d'essences locales favorisant la biodiversité.

Cette aide subventionne jusqu'à 80% des travaux, elle est plafonnée à 2000€ par propriété.

POURQUOI ? Les haies de thuyas, lauriers et cyprès nuisent à l'environnement à différents titres : production d'une grande quantité de déchets peu valorisables ; érosion de la biodiversité (ces espèces exotiques n'offrent ni fleurs, ni fruits permettant d'attirer les insectes pollinisateurs, les oiseaux, les animaux auxiliaires etc.) ; dégradation du cadre de vie : le recours généralisé à ces espèces met à mal les paysages de nos villes et villages.

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Abattage de(s) la haie(s) d'essence(s) non locale(s),
- Dessouchage,
- Préparation du terrain pour la replantation,
- Fourniture et plantation des arbustes,
- Mise en décharge des déchets verts.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les haies à abattre doivent être composées exclusivement des essences : thuyas, lauriers, cyprès.
- Les travaux portent sur l'ensemble des haies de la propriété.
- Le.bénéficiaire a l'obligation de replanter une haie composée au minimum de 5 espèces locales différentes, en quantité égale parmi une vingtaine d'essences.
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise agréée de paysagisme ou d'entretien d'espaces verts.
- La subvention ne pourra être attribuée qu'une seule fois par propriété.

LA VIE DU VILLAGE

KERMESSE DE L'ÉCOLE ORGANISÉE PAR LES P'TITS LOUPS

Le 18 juin dernier Cowboys et Indiens s'étaient donné rendez au stade pour le retour tant attendu de la fête des écoles organisée par l'association Les Petits Loups.

Danses, chants, défis et jeux ont rythmé la journée. Du plus petit au plus grand, tous ont partagés de bons moments.

Un grand merci aux parents bénévoles qui, pour certains, nous ont assisté depuis la mise en place à 7h jusqu'au rangement à 20h en passant par la tenue des stands tout au long de la journée.

MERCI à Émilie, Cendrine, Elodie, Tom, Mickaël, Raymond et Eddie pour la préparation et la partie logistique, MERCI à l'équipe de Danielle pour la SONO et pour avoir assuré le show sur la journée, MERCI à David pour le stand photos et MERCI à l'équipe de Valley In Stones pour leur participation et pour nous avoir présenté Miss, leur jument.

Un message particulier à adresser à Corinne, Yvette, Nella, Elisa et Raphaël, les P'tits Loups sans qui rien ne serait possible. Tout au long de l'année, ils ont offert leur idées et leur temps pour organiser les événements de l'association.

Ainsi grâce à leur travail, les classes des maternelles se sont rendues au théâtre à Frocourt, les plus jeunes des primaires ont découvert le musée de la Nacre et ont assisté à la projection d'un film au Cinéma de Méru. Les plus grands se sont, quant à eux, initiés à la pratique de l'escrime.

Encore une très belle année pour Les Petits Loups qui vous souhaitent de passer de très bonnes vacances.



BARBECUE DES AÎNÉ.ES

Pour notre 1er barbecue «seniors» nous avons accueilli nos convives sous le soleil qui était au rendez-vous.

Ambiance chaleureuse, conviviale, les convives semblaient adhérer à cette nouvelle formule.

Formule que nous renouvellerons, probablement, l'an prochain en peaufinant notre prestation.



ÉCLAIRAGE SUR LA PLACE

L'éclairage de la place de l'école a été revu: un grand poteau central et 4 latéraux ont été installés afin de rendre cette place plus agréable le soir. Cette disposition permettra d'installer des décorations de Noël le moment venu.



ROLAND PIEPLU NOUS A QUITTÉS

Ancien maire de Valdampierre, Roland PIEPLU nous a quittés mercredi 27 avril.

Roland et Françoise Pieplu sont arrivés à Valdampierre en 1976, année de la canicule pour passer les week-ends et vacances à la campagne. Ils y ont fait construire leur maison pour y habiter définitivement dès 1978.

Cuisinier de métier, Roland s'est rapidement intégré en organisant les repas des Associations de Chasse, et de Foot, et même, pendant le mandat de Monsieur TRIGER, les repas de la mairie qui pouvaient réunir jusqu'à 240 personnes ! Par la suite, il a été sollicité pour les repas de mariages, baptêmes et communions qui se déroulaient dans la commune de Valdampierre. Ainsi, Roland et Françoise Pieplu ont été très vite adoptés dans la petite commune...

C'est ainsi qu'en 1989, après une campagne municipale, Roland a été élu maire du village. La 1ère animation dans le village avec les conseillers a été d'organiser le bicentenaire de la révolution pour le 14 juillet ! Ils avaient organisé un repas sur la place du village avec des festivités pour les habitants. Roland étant cuisinier pour une Compagnie d'aviation à l'aéroport du Bourget, il avait organisé le survol de Valdampierre par un petit avion lâchant des petits parachutes bleu blanc et rouge au dessus de la place du village. Un souvenir gravé dans les esprits des habitant.es et marqué par la plantation d'un arbre près de l'église.



*En 1991, dans le bureau de la mairie,
En 1996, avec sa femme Françoise, lors d'un repas des anciens
Année inconnue, Roland célèbre un mariage
14 juillet 1989, fête pour le Bicentenaire de la révolution française*

Pendant tout son mandat, Roland a essayé de répondre aux besoins de tous les habitant.es et a pris très à cœur sa responsabilité de Maire. Il préparait le « repas des Anciens » avec ses conseillers, faisant la cuisine et allant vite se changer pour accueillir les invités.

À la fin de son mandat en 1995, la vie décidant parfois autrement, Roland ne se représente pas pour la nouvelle élection. Il reste néanmoins très investi pour la Commune, jusqu'à reprendre le mandat de Président du Club du 3ème âge en 2014, et pour lequel il aura donné son temps et son

engagement, tout comme en tant que membre de la Commission Financière de contrôle et la Commission CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Roland Pieplu aimait les Gens, aimait partager, travailler en équipe et réfléchissait toujours dans la solidarité. Beaucoup de gens le lui rendaient bien. Une majorité de sa vie a été vécue à Valdampierre, c'était son village de cœur, il aimait s'y ressourcer au calme, paisiblement entouré de ses Amis, sa Famille.

PRÉVENTIONS ESTIVALES

Les beaux jours sont revenus et avec eux leur lot de difficultés liées à la période estivale. Il est à noter que ces périodes à risques vont se répéter au vu des dérèglements climatiques.

ATTENTION CANICULE

Les fortes chaleurs ne doivent pas être ignorées, et notamment pour les personnes vulnérables (les personnes âgées, handicapées, les enfants, les femmes enceintes mais également les personnes alitées, les personnes souffrant de maladies chroniques, les personnes en situation de grande précarité, les travailleurs en extérieur).

Si vous êtes à risque ou connaissez des personnes à risques faites-vous connaître auprès des services municipaux.

Le risque de coup de chaleur ou de déshydratation sont importants.

- Pensez à boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Évitez sodas, boissons sucrées, café et alcool.
- Portez des habits amples, légers, clairs.
- Mettez-vous à l'abri de la chaleur. Vous pouvez vous rendre dans des

lieux climatisés (grande-surface, cinéma, musées,...).

- Vous pouvez vous munir de ventilateur, brumisateurs tout matériel vous permettant de pouvoir supporter la chaleur.
- Prenez régulièrement des douches fraîches
- Évitez les efforts aux heures les plus chaudes.

NUMÉROS UTILES CANICULE

- En cas de malaise appelez le 18 ou le 15.
- La plateforme téléphonique du public, **Canicule info service au 0800 06 66 66**, permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Du lundi au samedi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France)



PRÉVENTION DES FEUX D'ESPACES NATURELS

Les chaleurs estivales ont également des répercussions sur la faune et la flore. En effet, les végétations s'assèchent. Une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement. Un simple geste qui peut avoir de graves conséquences sur la nature, détruire des habitations, des entreprises, et tuer des animaux et même menacer des vies humaines.

La moindre étincelle, la moindre braise deviennent dangereuses et peuvent générer une flamme : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Rapidement, le feu gagne en intensité.

La vitesse de propagation dépend de plusieurs facteurs (nature des sols, type de végétation, configuration du sol, etc.). En moyenne, en moins de 10 minutes, le front de flammes peut parcourir un kilomètre et donner naissance à un feu incontrôlable, qui se propage et atteint les forêts, les habitations, etc. Les étincelles d'un feu peuvent également être à l'origine de nouveaux départs, en aval et parfois à plus d'un kilomètre du front de flammes.

Nous avons connu en 2019 de grands feux sur notre territoire. Alors ayons les bons réflexes, surtout en cette période qui s'annonce chaude.

COMMENT ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU ?

- Il est interdit de brûler des végétaux.
- Prendre des précautions avec les barbecues (placez-les loin de végétations qui pourraient s'enflammer).
- Ne jetez pas de mégot ou de cigarette en extérieur.
- Faites attention aux étincelles provoquées par la réalisation de travaux.

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- Alerter le 18, le 112 (européen) ou le 114 (malentendant, sourd).
- Se mettre à l'abri dans une habitation en attendant l'intervention des secours.
- Rester informé et suivre les consignes de sécurité des secours.

COMMENT SE PROTÉGER DANS SON HABITATION

EN CAS DE FEU ?

- Rentrez les tuyaux d'arrosage, ils pourraient être utilisés en cas de feu.
- Bouchez les aérations et les bas de portes, afin que les fumées toxiques et flammèches ne puissent pénétrer à l'intérieur de votre habitation.
- Couvrez-vous le nez et la bouche d'un linge humide, pour vous protéger des fumées.

SPORT & LOISIRS

20 MARS 2022 SEMI-MARATHON ENSOLEILLÉ



Photos © David Bonnier



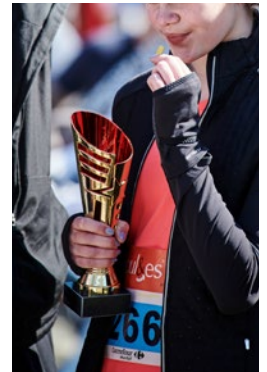
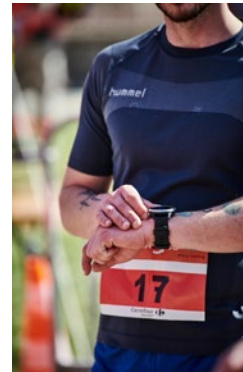
Comme un air de printemps, sous un ciel bleu azur et un soleil étincelant... toutes les conditions étaient réunies pour faire de ce dimanche sportif, un dimanche festif!

161 coureurs ont participé aux différentes courses proposées, et une quarantaine de bénévoles, venus aider pour différentes tâches

telles que le montage, démontage, parcours, préparation des sacs etc... ont rendu cet événement possible.

Quelques améliorations sont prévues pour l'année prochaine, notamment dans le fléchage du parcours et les horaires de départ des courses qui sont un peu tardives.

Rendez-vous en mars 2023 pour la prochaine édition !



CULTURE & HISTOIRE

MARY CASSATT : UNE AMÉRICAINE EN PICARDIE

Vous avez peut-être déjà remarqué un panneau à l'entrée du village du Mesnil-Théribus, sur la route de Chaumont-en-Vexin, indiquant que c'est le village de Mary Cassatt. Mais qui était cette dame pour que ce village l'honore ainsi ? Grâce à l'aide précieuse d'une adhérente de l'Association des « Amis de Mary Cassatt », nous allons en savoir plus sur cette personne qui a marqué l'histoire récente de ce village, tout proche du nôtre... Embarquons pour un voyage culturel à cheval sur la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et les deux premières

décennies du XX^{ème} ! Mary Cassatt naît le 22 mai 1844 à Allegheny City (aujourd'hui rattachée à Pittsburgh) en Pennsylvanie dans une famille de la grande bourgeoisie américaine. Les Cassatt voyagent en Europe avec leurs enfants et séjournent à plusieurs reprises à Paris. Mary étudie à la Pennsylvania Academy of Fine Arts à Philadelphie jusqu'en 1865, mais cette formation ne la satisfait pas. Elle s'installe à Paris en 1866, ville phare de l'art mondial à l'époque, car elle veut être une artiste, une véritable artiste et suit les cours



Photographie de Mary Cassatt au chapeau à plumes, après 1900. ©Archives of American Art, Smithsonian Institution.

de Charles Chaplin, Jean-Léon Gérôme et Thomas Couture et fréquente des artistes du mouvement « impressionniste », alors naissant et décrié par les tenants de l'art académique ...

Sur les conseils du peintre Camille Pissarro, installé à Éragny-sur-Epte (juste au nord de Gisors), Mary Cassatt envisage dans les années 1890 de louer une résidence d'été dans le Vexin. Elle s'installe tout d'abord pour trois étés (1891, 1892, 1893) au château de Bachivillers où elle reçoit une commande inattendue pour le Pavillon de la Femme à l'Exposition universelle de Chicago de 1893 : la réalisation d'un décor mural monumental ayant pour sujet une allégorie à la gloire de la femme moderne.

Après quelques hésitations devant l'ampleur de la commande, elle accepte et installe son atelier dans la serre près du château. Elle fait même construire un fossé assez profond pour peindre et manipuler le triptyque, aujourd'hui disparu. Seul témoin de ce travail intense, la toile « Jeunes femmes cueillant des fruits », inspirée du panneau central. Elle envoie l'œuvre en 1893 à Chicago, mais n'assiste pas à l'inauguration.



Jeunes femmes cueillant des fruits, 1891. Pittsburgh, Carnegie Museum of Art

Le propriétaire du château se marie et sa jeune épouse ne veut vivre que dans le château. Fort désappointée, Mary doit chercher un nouveau lieu de villégiature. Elle fait donc l'acquisition du château de Beaufresne au Mesnil-Théribus en 1894 et s'y installera, principalement l'été, jusqu'à sa mort en 1924 soit pendant trente années.



Dans ce domaine d'une dizaine d'hectares, traversé par un petit cours d'eau « le Ru du Mesnil » qui prend sa source dans le village, grands arbres, pelouses, prés et bois constituent un écrin de verdure où s'élève le château, une bâtisse en briques rouges de la fin du XVIIIème.

Elle ne se lance pas dans de grandes transformations architecturales, mais investit beaucoup dans l'aménagement et le confort intérieur (chauffage central, salles de bain). Elle fait planter des arbres remarquables que l'on peut encore admirer dans le parc. Elle contribua à la renommée des Roses de Picardie en créant une roseraie dans son jardin qui n'avait qu'une seule rivale à Gerberoy, où vivait depuis 1903 le peintre Henri Le Sidaner.

« Miss Cassatt », comme la nomme les habitants du Mesnil-Théribus, reste une personne un peu distante, mais fort généreuse. Elle offre un jouet aux enfants à chaque Noël, propose à la municipalité de fournir de l'électricité, au moyen d'un ancien moulin situé sur sa propriété, offre malheureusement refusée, selon le témoignage de Reine Lefebvre, son modèle préféré de 1900 à 1904.



Reine Lefebvre portant un enfant. 1902. Worcester Art Museum

Elle a à son service Mathilde Valet, sa fidèle dame de compagnie alsacienne, un chauffeur Armand Delaporte, trois jardiniers et huit fermiers.

Mary Cassatt a trouvé au Mesnil-Théribus le lieu de villégiature qui comble tous ses désirs : une demeure accueillante pour sa famille et ses amis, la proximité de Paris par le train, le charme et la luminosité de la région, la possibilité de disposer d'un atelier pour réaliser ses gravures et des modèles pour ses tableaux de mère et enfant.



Le Bain, 1910. Paris, musée du Petit Palais.

Sa vue déclinant jusqu'à la cécité, elle cesse de peindre en 1914. Cette Américaine : « Je suis Américaine, disait-elle, nettement et franchement Américaine. Cependant ma famille est d'origine française ... ma mère de culture française » a cependant participé à la destinée et au bien-être de son village en soutenant la création d'une classe et d'un poste d'institutrice et a choisi de reposer au cimetière du Mesnil-Théribus avec une partie de sa famille.

Article rédigé par Marie-Christine Maufus

Pour obtenir une biographie plus détaillée de l'artiste et de plus amples renseignements sur l'association « Les Amis de Mary Cassatt », consultez le site : <http://cassatt-mesnil-theribus.org>

NOUVEAUX HORAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI	14h00 - 18h00
JEUDI	8h30 - 12h30
VENDREDI	13h30 - 17h30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	/ 16h00 - 18h00
MARDI	8h30 - 12h30 / 18h00 - 19h00
VENDREDI	8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	18h00 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h30 - 12h00

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

La mairie sera fermée du 12 septembre au 1er octobre. Durant cette période, seules les permanences des élus seront assurées (mardis et samedis semaines paires).

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

CHOMET Joyce	FLEURANT Kayron
AMMOUR Idriss	GODIN Sohan
GUIMARD Maé & Raphaël	

MARIAGES

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à :

DAHLER Lucas et BONNET Sandy
DEKEIREL Elodie & LEBLED Dylan

DÉCÈS

Nous avons eu le regret de dire au revoir à :

BRIZZOLESE épouse DESSUILLE Christiane
LOPES MOREIRA Gaudêncio
CHARRIRAS veuve BORREL Simone
PIEPLU Roland
LADOUE veuve BIZET Raymonde

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

HORAIRES D'ÉTÉ (du 1er avril au 31 octobre)


Lundi au Samedi : 9h-13h et 14h-17h50

HORAIRES D'HIVER (du 1er novembre au 31 mars)

Du lundi au Samedi : 13h-16h50

AGENDA

- **16 juillet : Retraite aux flambeaux en animation, feu d'artifice et buvette.**
- **1er septembre : rentrée des classes**
- **11 septembre : brocante & jeux pour les enfants**



CALENDRIER DU MARCHÉ RURAL - ÉTÉ 2022

JUIN	JUILLET	AOÛT
07	05	02
14	12	09
21	19	16
28	26	23
		30

MARDI 18H-20H

- maraichère locale, food-truck
- huîtres et coquillages
- épicerie vrac / fromages de brebis
- saucissons / poissons frais et fumés
- épicerie de produits locaux
- jus de fruits
- bière

PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Pour consulter l'affichage des messages en direct, plus besoin de vous déplacer !

- Vous pouvez télécharger l'application **CENTO LIVE** (Android ou IOS/Apple) pour recevoir sur votre smartphone les informations du panneau numérique situé sur la place de l'école.
- Un nouveau « pavé » d'accès rapide aux informations diffusées sur le panneau a été ajouté à la page d'accueil du site www.valdampierre.fr.

PETIT RAPPEL POUR LES BEAUX JOURS

Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

Notre village a, une nouvelle fois, été le lieu de vandalisme inacceptable. Deux voitures ont été incendiées sur le parking de l'église en pleine nuit.

Nous déplorons ces actions malveillantes qui nuisent à notre village paisible.

Pour accéder au site Internet de notre village, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.
ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE NOTRE SITE !



LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2022/02
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02
WWW.VALDAMPIERRE.FR
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES